

Stratégie de développement durable

Ammelis Sàrl · période 2026–2029 · volets environnemental, social et économique

1. Objet et périmètre

Le présent document formalise la stratégie de développement durable d'Ammelis Sàrl, arrêtée par la gérance pour la période 2026–2029. Il couvre les trois volets du développement durable — responsabilité écologique, solidarité sociale et efficacité économique — et s'applique à l'ensemble des activités de la société : conseil, conception et déploiement de solutions d'intelligence décisionnelle.

Profil de la société au 31 décembre 2025. Ammelis Sàrl est une société suisse à responsabilité limitée dont le siège est au Chemin de la Péraulaz 1, 1093 La Conversion (VD), inscrite au registre du commerce sous le numéro CHE-345.545.869. Elle est exploitée par son associé gérant, qui en détient le capital ; elle n'a employé aucune autre personne et n'a pas recouru à des mandataires réguliers durant l'exercice. Elle n'exploite ni site industriel, ni flotte de véhicules, ni entrepôt. Ses impacts significatifs se situent donc en amont et en aval de son activité : matériel informatique, capacité de calcul, déplacements professionnels, et surtout les usages que ses solutions rendent possibles chez ses clients.

Principe directeur. Pour une société de cette taille, l'impact le plus important n'est pas son empreinte propre, qui est faible, mais son influence sur les décisions de ses clients et sur la conception des systèmes qu'elle livre. La stratégie donne donc la priorité à ce levier.

2. Gouvernance et organisation

La gérance assume la responsabilité du développement durable. Elle désigne un responsable « développement durable » dont le cahier des charges est arrêté comme suit :

- définir les objectifs annuels et le plan d'actions des trois volets ;
- tenir l'inventaire des indicateurs et produire le rapport de suivi annuel ;
- instruire l'évaluation des impacts des clients et projets avant acceptation des mandats ;
- assurer la relation avec les référentiels externes (B Lab, exigences des marchés publics) et la mise à jour des politiques ;
- assumer les fonctions de responsable « énergie » et de responsable du plan de mobilité, et fixer à ce titre les objectifs et les actions correspondants ;
- préparer la revue annuelle et proposer à la gérance les corrections nécessaires.

Élément	Décision de la gérance
Responsable développement durable, énergie et mobilité	Claude Duc, associé gérant
Ressources allouées	3 jours par an et un budget annuel de CHF 500
Fréquence de revue	Annuelle, au premier trimestre, sur l'exercice écoulé
Instance décisionnelle	Gérance d'Ammelis Sàrl

Documents rattachés. Le tableau de bord des indicateurs consigne les valeurs suivies et le plan de mobilité détaille les mesures de déplacement. Tous deux font partie intégrante de la présente stratégie.

3. Prise en compte des parties prenantes

Ammelis identifie cinq groupes de parties prenantes et a mis en place, pour chacun, un mécanisme permettant de recueillir leurs intérêts et de les faire peser sur les décisions de la société.

Partie prenante	Mécanisme de prise en compte	Fréquence
Clients	Revue de fin de mandat portant explicitement sur la valeur livrée, la maîtrise des données et l'autonomie acquise par le client	À chaque mandat
Collaborateurs et sous-traitants	Entretien annuel incluant conditions de travail, charge et développement des compétences	Annuelle
Fournisseurs et partenaires	Revue des engagements du code de conduite fournisseurs	Annuelle
Collectivité et écosystème professionnel	Engagement au sein de l'IIBA (International Institute of Business Analysis), chapitre de Genève	Continue
Environnement	Inventaire annuel des émissions et revue du plan d'action climatique	Annuelle

Les conclusions de ces échanges sont consignées et examinées lors de la revue annuelle. Toute partie prenante peut par ailleurs saisir la société par la procédure de réclamation, publiée sur le site internet.

4. Volet environnemental

Objectif général : réduire l'empreinte de la société et de ses livrables, en agissant prioritairement là où l'effet de levier est le plus fort — la conception des solutions.

Objectif	Actions	Indicateur
Mesurer avant d'agir	Inventaire annuel des émissions selon le GHG Protocol (scopes 1, 2 et 3)	Inventaire publié, t CO ₂ e par exercice
Réduire l'empreinte des solutions livrées	Dimensionner les modèles et infrastructures au besoin réel ; documenter l'alternative sobre dans chaque proposition technique	Part des propositions comportant une variante sobre chiffrée
Maîtriser la consommation d'énergie	Suivi annuel de la consommation électrique imputable à l'activité ; recours à un hébergement alimenté en électricité renouvelable	kWh par exercice ; part d'électricité renouvelable
Prolonger la durée de vie du matériel	Durée d'usage cible de cinq ans pour les postes de travail ; réparation et reconditionnement privilégiés à l'achat neuf	Âge moyen du parc ; nombre d'équipements remplacés
Réduire les déplacements	Priorité à la visioconférence ; transport ferroviaire par défaut pour les déplacements professionnels	km parcourus par mode ; part du rail
Réduire et valoriser les déchets	Tri sélectif ; reprise ou don des équipements électroniques en fin d'usage via une filière agréée ; dématérialisation par défaut	Nombre d'équipements repris par la filière

Le plan d'action climatique d'Ammelis, document distinct et publié, détaille les engagements de réduction et leur trajectoire.

5. Volet social

5.1 Engagement en matière de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion

Ammelis souscrit publiquement aux principes de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion et les applique à ses propres pratiques comme à ses livrables. Concrètement, la société s'engage à :

- recruter et contracter sans discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions ;
- respecter l'égalité salariale entre femmes et hommes à fonction et expérience équivalentes, et la vérifier lors de toute embauche ;
- rendre ses interfaces et ses documents conformes aux standards d'accessibilité numérique, afin que les livrables soient utilisables par des personnes en situation de handicap ;
- examiner, pour chaque solution livrée, les risques de biais et d'exclusion induits par les données et les modèles employés, et documenter les mesures d'atténuation retenues ;
- employer une communication externe inclusive et exempte de stéréotypes.

Ces engagements sont publiés sur le site internet de la société et leur mise en œuvre est examinée lors de la revue annuelle.

5.2 Conditions de travail

La société applique le droit suisse du travail et son règlement du personnel. Elle privilégie l'organisation flexible du temps de travail et le télétravail, et prend en charge la formation continue nécessaire au maintien des compétences. Ces dispositions s'étendent aux indépendants mandatés de manière récurrente, dont les délais de paiement sont alignés sur ceux appliqués aux salariés.

5.3 Droits humains

Ammelis respecte les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Les modalités d'évaluation et d'atténuation figurent dans la procédure d'évaluation des impacts des clients et projets et dans le code de conduite fournisseurs.

6. Volet économique et éthique des affaires

- **Loyauté commerciale.** mandats à périmètre et prix fermes, sans coûts cachés ni verrouillage technologique.
- **Lutte contre la corruption.** refus de tout avantage indu, offert ou reçu ; les règles applicables figurent dans la politique d'affaires publiques.
- **Contribution fiscale.** imposition intégrale des bénéfices en Suisse, sans structure d'optimisation transfrontalière.
- **Ancrage local.** priorité, à qualité et prix comparables, aux fournisseurs et partenaires établis en Suisse romande.

7. Suivi des performances

Les indicateurs listés aux chapitres 4 à 6 constituent le tableau de bord de développement durable de la société. Ils sont relevés une fois par an, consignés dans un registre unique et analysés par la gérance lors de la revue annuelle. Cette revue donne lieu à un rapport écrit comprenant : l'état des indicateurs, l'écart aux objectifs, les causes identifiées et les mesures correctives décidées pour l'exercice suivant.

8. Communication

Ammelis communique ses engagements et ses résultats en matière de développement durable :

- **en externe**, par la publication sur son site internet de la raison d'être, de la présente stratégie, du plan d'action climatique, de la procédure de réclamation et de la politique d'affaires publiques, ainsi que par la publication annuelle des principaux indicateurs ;
- **en interne**, dès que la société comptera des collaborateurs ou des indépendants mandatés de manière récurrente, par la remise et la discussion des politiques et du rapport de suivi annuel. À ce jour, la société étant exploitée par une seule personne, aucune communication interne n'a lieu d'être et la société ne s'en prévaut pas ;
- **auprès de ses clients**, en intégrant à chaque proposition les éléments pertinents de son approche et, le cas échéant, la variante sobre chiffrée.

9. Adoption et révision

La présente stratégie a été arrêtée par la gérance d'Ammelis Sàrl. Elle est révisée annuellement à l'occasion de la revue, et intégralement réexaminée au terme de la période 2026–2029.

Arrêtée par la gérance d'Ammelis Sàrl

Claude Duc, associé gérant et responsable développement durable

Lieu et date : _____

Signature : _____